

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Absente	Savoire Emmanuel	Présent
Garnier Annette	Présente		

Secrétaire de séance : M. Dauron Régis

1) Redevance France Telecom 2020

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de demander une redevance au titre de l'occupation du domaine public à France Télécom. Elle mentionne les installations déclarées sur le territoire communal par France Télécom. Puis, elle indique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le montant annuel de la redevance, puisqu'il évolue en fonction de la moyenne de l'indice du coût de construction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

✚ fixe le montant annuel des redevances comme suit, pour l'année 2020 :

- Artères de télécommunications

✚ artères aériennes 55.54 € par km (2.9960 km) soit 166.39 €

✚ artères en sous-sol 41.66 € par km (6.450 km) soit 268.70 €

Soit un total de 435.09 €

2) Choix des travaux de voirie 2020 + planning

Madame le Maire informe les membres présents qu'elle a en sa possession le devis de l'entreprise TP Colin 41100 Saint-Ouen pour des travaux de voirie : la Boutinière - rue de Vendôme - accès arrière salle des fêtes - trottoir devant la mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux de la Boutinière - rue de Vendôme - accès arrière salle des fêtes pour un montant de 22 314,93 € HT. L'entreprise Colin peut effectuer les travaux en juillet. Pour ces travaux de voirie la commune peut recevoir une subvention de 13.000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

3) Ecoles – Voyages scolaires

Actuellement la commune de Faye octroie une subvention pour les voyages scolaires à chaque enfant habitant à Faye pendant sa scolarité jusqu'au collège inclus de 2 allocations maximum de 130 € chacun avec 1 reste à charge de 20% pour les parents. Cette décision s'applique depuis septembre 2018. L'école de Selommes sollicite une subvention pour les petites randos ou étoile cyclo, voyage qui ne coûte, en général, pas très cher.

De ce fait, les enfants allant à Selommes se retrouvent sans aide car ils ont déjà eu leur deux subventions. Mme le Maire propose par souci d'équité de verser à deux familles un complément de subvention. Les membres présents refusent de verser ce complément.

Lors du prochain conseil municipal le sujet des subventions pour les voyages scolaires sera revu et des nouvelles modalités seront discutées.

4) Questions diverses

➤ La lavande à l'entrée du cimetière sera arrachée

➤ Mme le Maire fait une lecture rapide du budget primitif 2020 voté le 18/02/2020. Elle donne des commentaires sur la situation actuelle des comptes et précise que les travaux d'investissement initialement prévus ne seront pas tous effectués. En effet, la crise sanitaire actuelle nous oblige à être prudents au regard des aides à venir.



Affiché le 22 juin 2020

Le Maire, Annette GARNIER